

# Extrait de délibération

## Bureau syndical

### 7 octobre 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-quatre le lundi sept octobre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard.

<b>Date de la convocation :</b>	2 octobre 2024	<b>Pouvoirs :</b>	0
<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	11	<b>Absents, excusés :</b>	1
<b>Présents :</b>	10	<b>Votants :</b>	10

	Présents	Excusés	Absents
<b>Président :</b>	GAILLARD Didier		
<b>Vice- Présidents :</b>	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre,		
<b>Membres :</b>	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc,	SAUZE Magalie	

## Transfert de l'hébergement des sites Internet du Pays de Gâtine, du Carug et d'Osez la Gâtine (portail touristique)

Depuis 2019, les sites Internet du Pays de Gâtine, du Carug et d'Osez la Gâtine qui ont été développés par l'agence Web Tabula Rasa à Parthenay, sont hébergés sur les serveurs Web de la CCPG.

Le DSI de la CCPG, Alexandre Henic, nous a informé qu'au 31 décembre 2024, les services d'hébergement de messagerie et de sites internet de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine seront arrêtés afin de respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD) et d'éviter les coûts de maintenance des plateformes informatiques supportés par les impôts locaux.

Pour anticiper cet arrêt de prestation de services de la CCPG, le Pays de Gâtine doit donc prendre les mesures nécessaires pour transférer l'hébergement et la maintenance des sites Internet vers un prestataire professionnel.

### Proposition :

L'agence Web Tabulara Rasa à Parthenay ayant développé en 2019 nos sites Internet à partir du CMS « Contao » (logiciel libre open source de création de site Internet) et configuré leur hébergement sur les serveurs Web de la CCPG, il paraît opportun de leur demander une prestation de service. Cette prestation prévoit la gestion complète des sites Internet soit le transfert, l'hébergement et la maintenance sachant que l'agence propose des solutions d'hébergement en louant la mise à disposition de serveurs Web mutualisés chez Infomaniak et OVH.

Le Pays de Gâtine a donc sollicité, Nicolas Brunet, gérant de l'agence Web Tabula Rasa, pour nous proposer une offre de prestation de service (transfert, hébergement et maintenance des sites Internet) qui répond aux critères suivants :

### Prestation de service - Critères souhaités :

→ Les noms de domaine : pays-gatine.com, carug-gatine.com et osezlagatine.com étant déjà gérés chez OVH, il est donc préférable par souci de clarté (coût et facturation) de garder le système de fonctionnement actuel, c'est-à-dire poursuivre la gestion des noms de domaine chez OVH (pas de transfert chez un autre hébergeur) et externaliser d'OVH l'hébergement des sites Internet sur un serveur Web mutualisé d'Infomaniak. Le Pays de Gâtine reste ainsi propriétaire de ces 3 noms de domaine et en assure toujours la gestion, l'exploitation et le renouvellement tarifaire annuel.

→ L'hébergement : offre de Tabula Rasa pour l'hébergement des sites sur un serveur Web mutualisé d'Infomaniak.

→ Les mails : aucun besoin, hébergement web seul sans achat de nom de domaine.

### Prestation de service – Expression de besoin et plan d'action :

→ Contacter le service informatique de la CCPG, pour se connecter par FTP sur leurs serveurs Web et entreprendre les démarches de transfert des sites Internet vers le serveur Web mutualisé d'Infomaniak.

→ Commander le certificat SSL gratuit Let's Encrypt et prévoir son activation en multisite pour appliquer en même temps le certificat SSL sur le nom de domaine associé (sans les « www ») et sur son sous-domaine (avec les « www »).

- Re-configurer chez OVH la zone DNS des noms de domaine qui pointent actuellement sur l'IP des serveurs Web de la CCPG pour les rediriger vers l'IP du serveur Web mutualisé d'Infomaniak.
- Configurer un accès FTP pour chaque site Internet pour uploader sur le serveur Web mutualisé d'Infomaniak des fichiers de grosse taille images, vidéos etc. et accéder à l'arborescence des sites Internet.
- Assurer la maintenance technique des sites Internet (sauvegarde et dépannage) :
  - >> Programmer un plan de sauvegarde des données et de toute l'arborescence des sites Internet pour pouvoir les restaurer en cas de problème technique majeur ou de piratage.
  - >> Assistance et dépannage si problème serveur, bug ou dysfonctionnement d'une fonctionnalité des sites Internet.
  - >> Elaborer une stratégie de mises à jour pour intégrer les nouvelles versions de Contao et renforcer sa sécurité.

**Le montant de l'offre de Tabula Rasa pour cette prestation de service s'élève à :**

**Année 1 :** Transfert et configuration + Hébergement et Maintenance des 2 sites Internet (Pays/Carug + OsezlaGâtine)

264 € TTC pour le transfert d'hébergement et la configuration du serveur (coût ponctuel)

360 € TTC / an pour l'hébergement (coût récurrent)

198 € TTC / an pour la maintenance (coût récurrent)

**Soit un total de 822 € TTC**

**Année n+1 :** Hébergement et Maintenance (coûts récurrents) des 2 sites Internet (Pays/Carug + OsezlaGâtine)

360 € TTC / an pour l'hébergement

198 € TTC / an pour la maintenance

**Soit un total de 558 € TTC/an**

Tabula Rasa s'engage sur une mise en service des 2 sites Internet (Pays/Carug + OsezlaGâtine) au plus tard le 2 décembre 2024.

La facturation se fera par année civile et débutera au 01/01/2025.

2 factures seront émises pour l'année entière à part égale de la moitié des coûts :

- site Internet Pays/Carug : 411 € en année1 et 279 € les années suivantes

- site Internet OsezlaGâtine : 411 € en année1 et 279 € les années suivantes

**Le Bureau Syndical :**

- Autorise le Président à signer l'offre de prestation de service de l'agence Tabula Rasa pour le transfert, l'hébergement et la maintenance des sites Internet du Pays/Carug et d'Osez la Gâtine.
- Autorise le Président à régler les coûts correspondants, soit 822 € TTC en année 1 et 558 € TTC/an les années suivantes.
- Autorise le Président à signer tous autres documents relatifs à ce dossier.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Didier GAILLARD  
Président,